



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 28 juin 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Nathan EXCOFFIER, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER.</i></p>
--	---

Délibération n°21
Rapporteur : M. Michel VARRONI

Objet : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM4V pour le suivi de la démolition d'un bâtiment situé 39, rue du Cornillon – Résidence Le Clos

Dans le cadre du projet de requalification du secteur « Le Clos », la SEM4V envisage la démolition du bâtiment situé 39, rue du Cornillon à UGINE.

Afin de mener à bien cette opération, la SEM4V souhaite s'adjoindre des services de la Ville d'UGINE en tant qu'Assistant à Maîtrise d'ouvrage (AMO).

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage consistera à accompagner la SEM4V dans la phase d'analyse de la problématique de définition des besoins, la phase d'assistance à la consultation et la phase d'accompagnement pendant le déroulement des travaux.

Pour ce faire, il y a lieu d'établir une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la SEM4V et la ville d'UGINE.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention annexée à la présente délibération.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM4V pour le suivi de la démolition d'un bâtiment situé 39, rue du Cornillon à Ugine.**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant, à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220704-20220704_DE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

